

<p style="text-align: right;">1892</p> <p style="text-align: center;">REGISTRE DES MARIAGES</p> <p style="text-align: center;">DE LA PAROISSE DE ST-JACQUES</p> <p style="text-align: center;">LE 18 NOVEMBRE 1892</p>	<p>Lejuge le ont signé aveccous lesur pinte Aphile Larivière P.B. Bohemer Joseph Forget J. E. Dugas, curé.</p> <p>B. 67 Aujourd'hui à l'ingt et vingt huit octobre mil quatre-vingt-dix-neuf, nous prelevons sur nos M. Claude Bégin, une épouse Marie Thérèse Blan Blasine Forget, une autre épouse Marie Thérèse Forget Etine, une autre épouse Marie Thérèse Forget Catholique et de la foi catholique, dont la paroisse Le parrain a été Hippolyte Forget, le marraine Marie Forget qui ainsi que le parrain il le peu, déclarent ne pouvoir signer leur partie. (J. E. Dugas, curé).</p> <p>B. 39 Aujourd'hui le six novembre mil quatre-vingt-dix-neuf nous prelevons sur nos Edouard Couelle, une épouse Jeanne Belanger Louise, autre épouse, dans le corps d'Edouard Couelle, dans l'avant, à l'age de quarante-cinq ans épousé Célestine de Julie Clément de cette paroisse. Le parrain présent est le Mois Le ch. Alphonse Couelle qui ont déclaré ne pouvoir signer leur partie. (J. E. Dugas, curé).</p> <p>M. 11 Aujourd'hui le sept novembre mil quatre-vingt-dix-neuf, après la publication de trois bans de mariage faites au bureau du curé, le 4 et 5 novembre, par l'autre le 6 novembre, dans la troisième traversée de l'avenue, en face de par Messrs H. Bourassa et V.G. entouré d'Amélie Soucier, veuve major de Pauline Dupont de cette paroisse, sonne part et Amélie Gravelle fille unique de Alphonse Gravelle Catholique et</p>	<p>Lejuge le ont signé aveccous lesur pinte de Marie Thérèse de la paroisse de St. Cathar. d'autre part, n'ayant déclaré aucun autre empêchement au delà que nous puissions juger qui nous deux lui prêter consentement de visage et que nous avons donné la bénédiction d'hipolyte et prénommé de Joseph Jette Biron, le témoin, et de Daniel Hoquet nom de l'épouse, lequel me déclare qu'il pourra signer leur partie J. E. Dugas, curé.</p> <p>B. 68 Aujourd'hui, le huit novembre mil quatre-vingt-dix-neuf nous prelevons sur nos M. Arthur Philippe Racine Louise, autre épouse, dans le corps de Philippe Racine d'Alphonse et de Justine Racine de cette paroisse. Le parrain a été Joseph Marie Belanger la francaine, dans l'autre qui ainsi que le parrain et le père n'a pas signé leur partie. (J. E. Dugas, curé).</p> <p>B. 40 Aujourd'hui, le dix-sept novembre mil quatre-vingt-dix-neuf nous prelevons sur nos Maxime Dubois, journalier décédé avant l'âge de quarante ans épousé la veuve de Marcelline Gauthier de cette paroisse. Furent présents chez Maxime et François Dubois lequel a déclaré ne pouvoir signer leur partie. (J. E. Dugas, curé).</p> <p>R. 12 Aujourd'hui le vingt et novembre mil quatre-vingt-dix-neuf, après la publication de trois bans de mariage fait au prêtre de son vicariat par celui, qui aussi la dispense des</p>
--	---	---